

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil des - de 3 ans

ACCUEIL DE LOISIRS
DE MAUBOURGUET

Année scolaire 2023 / 2024



Centre de loisirs
M A U B O U R G U E T

Centre de Loisirs de Maubourguet
Groupe Scolaire Fernand Camescasse
65700 Maubourguet
Tél. : 05.62.43.03.11

Mèl : centredeloisirs-maubourguet@wanadoo.fr

Site : <http://lesbouscarrets.jimdo.com/>

SOMMAIRE

1. Les Objectifs Pédagogiques.

Page 3

2. Le public.

Page 3

3. L'organisation d'une semaine scolaire et périscolaire.

Page 3

4. L'organisation d'une journée scolaire et périscolaire.

Page 4 & 5

5. L'organisation et le rôle du personnel.

Page 5 & 6

6. L'organisation de l'espace et des moyens matériels.

Page 7 & 8

7. Outils d'évaluation du dispositif.

Page 8

Les Objectifs Pédagogiques liés au dispositif « accueil des - de 3 ans ».

Ce dispositif offre une préparation à la scolarisation de l'enfant de – de 3 ans.

Les premiers pas à l'école maternelle se font dans un environnement collectif et sont marqués par une rupture forte, dans la mesure où les enfants n'ont pas été préparés à une expérience de vie en grand groupe.

Afin de faciliter l'adaptation des enfants à l'école maternelle, la vocation de ce dispositif est de créer les conditions d'une première socialisation, de favoriser une séparation progressive avec la famille et de favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.

Pour se faire, l'ensemble des acteurs du dispositif s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- Respect du besoin affectif de l'enfant ;
- Respect des rythmes chrono-biologiques de l'enfant ;
- Respect du développement de l'enfant en tant qu'individu dont :

Acquisition des notions d'hygiène ;

Développement de la motricité globale et de la motricité fine ;

Favorisation du développement cognitif ;

Stimulation de l'imaginaire.

- Socialisation de l'enfant : par l'échange, par le cadre, par le jeu.

- Prise en compte de la famille, c'est à dire :

Ecoute, échanges et regard bienveillant envers les parents ;

Intégration des parents dans l'évolution de leur enfant dans le milieu scolaire et périscolaire.

Le public.

Le dispositif Passerelle concerne les enfants de moins de 3 ans considérés en préscolarisation.

L'organisation d'une semaine scolaire et périscolaire.

Le temps scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h30.

Le temps périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 8h20 / de 11h30 à 17h30.

⇒ L'accueil au-delà de 16h30 n'est pas préconisé pour des enfants de – de 3 ans. Cependant, l'accueil de loisirs s'adaptera aux besoins des familles et sera susceptible de garder les enfants en temps d'accueil (jusqu'à 17h30) pour les familles dont le(s) responsable(s) légaux travaillent.

L'organisation d'une journée scolaire et périscolaire.

L'accueil du matin : de 7h30 à 8h20 ;

Ce temps est géré par un personnel mis à disposition par la collectivité et par l'ATSEM détachée sur le dispositif.

Chaque enfant est identifié par les adultes responsables grâce à une feuille de présence.

2 salles d'accueil sont prévues, chacune avec un ameublement et du matériel spécifiques à la tranche d'âge concernée :

1 salle pour les maternelles ; 1 salle pour les élémentaires.

L'accompagnement des maternelles se fait jusque dans les salles de classe.

Le temps scolaire : de 8h30 à 11h30 ;

Ce temps est géré par un enseignant spécialisé et par une ATSEM détachée auprès de ce dispositif.

Voir Projet d'école.

La pause méridienne : de 11h30 à 15h (l'horaire s'adapte selon le besoin en sommeil de chaque enfant) ;

La particularité de la pause méridienne pour l'ensemble des maternelles est liée au Contrat Enfance signé en 1990 entre la municipalité de Maubourguet et la CAF des Hautes Pyrénées.

Conformément au projet éducatif, il s'agit d'aménager au mieux le temps d'interclasse pour l'adapter aux rythmes chrono-biologiques de l'enfant.

Ce temps est géré par l'ATSEM et par l'animatrice du centre de loisirs détachées auprès de ce dispositif.

Ce temps comprend : l'accompagnement au repas de 11h30 à 12h / 12h15 (incluant le développement de l'autonomie de l'enfant) avec les deux adultes qui mangent à table avec les enfants.

De 12h à 12h30, soin de l'hygiène (toilette et changes) et accompagnement à la sieste qui inclue un temps de mise en repos (lecture de contes, musique apaisante..).

La sieste est gérée par l'atsem puis par l'animatrice. Les activités sont préparées pendant ce temps.

A partir de 14h, l'Atsem se tiendra disponible pour prendre en charge les réveils échelonnés.

Le temps d'éveil : à partir du 1^e lever jusqu'à 16h ;

En lien avec le projet d'école et avec les apprentissages visés par l'enseignante, le temps d'éveil permet à l'enfant de profiter en autonomie d'un temps de jeu libre ou bien de participer à une activité à entrée ouverte organisée par l'animatrice. Ce temps prend ainsi en compte le besoin qu'a l'enfant de gérer son temps et ses envies, tout en respectant son réveil en douceur.

Ce temps d'éveil se déroule dans deux salles ouvertes du centre de loisirs et ce, afin de privilégier la mise en œuvre d'espaces différents et identifiables par l'enfant (coin poupon, coin jeux de briques etc...). Il s'achève généralement par une lecture de conte ou par un petit théâtre des marionnettes afin de favoriser le regroupement des enfants pour le temps suivant.

L'activité dite « cadrée » débute au dernier enfant levé (au plus tard 15h selon l'heure d'endormissement de l'enfant) et est animée conjointement par l'Atsem et l'animatrice.

La collation : de 16h à 16h30 ;

Ce temps est géré par l'ATSEM et l'animatrice.

Le goûter de l'après-midi est un apport nutritionnel utile. Selon le Plan National Nutrition Santé, le goûter représente jusqu'à 15% des besoins en apports énergétiques journaliers chez l'enfant.

Il sera idéalement composé d'un ou deux aliments parmi les groupes suivants :

Fruits (fruits frais, compote ou ½ verre de jus de fruits sans sucre ajouté) ;

Produits laitiers (verre de lait, yaourt ou fromage) ;
Produits céréaliers (pain accompagné de carrés de chocolat, ou biscuits secs riches en céréales).
Les goûters seront composés en complémentarité avec le repas du midi.
Ce temps pourra être un temps de regroupement et de partage avec les familles.
⇒ Jusqu'à 16h30, l'accueil est gratuit et s'adapte ainsi aux horaires du reste de l'école du groupe scolaire et respecte la gratuité de la prise en charge de l'enfant.

L'accueil des familles : De 16h30 à 17h30 ;

Les familles peuvent venir chercher leur enfant dès 16h30.

Après le goûter, les enfants ont un temps de jeu (en intérieur ou extérieur selon le temps). Ce temps est également consacré au rangement et à la désinfection de la salle d'accueil.

A compter de 16h30, les services de l'association deviennent payants. La tarification s'effectue en fonction du Quotient Familial et est trimestrielle (de 10 à 20 €/ trimestre).

L'accueil s'achève à 17h30 car c'est la fin du service des personnels mis à disposition sur le dispositif. Au-delà, le centre de loisirs fonctionne en effectifs réduits pour l'accueil du soir des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Fernand Camescasse.

↳ Bien que cette organisation se veuille adaptée pour répondre à l'ensemble des besoins d'un enfant en préscolarisation ; il est nécessaire de rappeler qu'en dessous de l'âge de 4 ans, l'encadrement parentale est une nécessité de tout premier plan et ne peut être substitué par un encadrement en collectivité.

L'organisation et le rôle du personnel.

Le rôle de l'école maternelle : l'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle.

L'enseignant (source : éducol).

L'enseignant représente, le plus souvent, pour le jeune enfant scolarisé en maternelle, la première référence adulte à l'extérieur de la famille. C'est une responsabilité importante. Sa vigilance doit porter sur les attitudes à adopter, en tant qu'adulte référent et en tant qu'enseignant organisant les apprentissages.

L'enseignant est garant du respect de la parole de chaque élève et des exigences propres à l'école. Il doit se montrer à la fois bienveillant et exigeant. Il rassure sans enfermer, amène l'élève à prendre les risques nécessaires pour apprendre. Il l'aide à acquérir des positions d'écolier, à comprendre que l'effort est inhérent à l'apprentissage, à écouter les autres et l'adulte, à accepter les contraintes... Tout cela se traduit par des gestes, par un langage et des techniques professionnelles. Il est important que l'enseignant les identifie et les acquière progressivement dès son entrée dans le métier.

L'enseignant est le référent langagier, y compris les temps informels. Il prend en compte le langage non verbal de l'élève en étant attentif à toute communication gestuelle.

Il installe un cadre de travail serein, structuré et explicite ;

Il module sa voix pour mieux se faire comprendre ;

Il incite l'élève à prendre la parole ;

Il encourage du geste et du regard l'élève qui s'exprime ;

Il reformule ce que l'élève exprime ;

Il pose le plus souvent possible des questions ouvertes ;

Il confronte les paroles des élèves et les amène à commenter la parole des autres ;

Il surveille ses propres prises de parole.

L'Agent Spécialisé des écoles Maternelles (Atsem).

Elle est au centre de l'éveil de l'enfant en maternelle. L'Atsem accompagne l'instituteur au quotidien en travaillant au plus près des enfants : elle sera chargée de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Présente sur l'ensemble de la journée, elle fera office de référent auprès des enfants et sera chargée de la bonne transmission des informations entre l'enseignante et le personnel d'animation.

Elle veillera particulièrement aux soins à l'hygiène et à la propreté des enfants.

L'équipe d'animation du centre de loisirs.

Une animatrice est détachée de manière permanente auprès du dispositif.

Le rôle de l'animatrice auprès des enfants est :

D'assurer leur sécurité morale, physique et affective ;

D'adapter son comportement en adéquation avec l'image de référent qu'il doit renvoyer aux enfants (politesse, respect, écoute..) ;

De contribuer à l'épanouissement de leur personnalité ;

De permettre de développer leurs potentialités ;

De favoriser la rencontre de l'individu avec le groupe ;

Elle devra s'adapter à l'état physiologique du groupe et/ou de l'enfant (stress, fatigue, écoute amoindrie...).

Les activités sont proposées et animées conjointement par l'Atsem et l'animatrice selon un tableau hebdomadaire élaboré en début de semaine. Ce tableau est élaboré en concertation avec l'enseignante. Les activités peuvent être un pendant ludique des apports scolaires ou bien être à l'initiative du binôme selon la saisonnalité.

Une apprentie en CAP AEPE viendra renforcer l'encadrement du dispositif lors de ces temps de présence.

Le directeur du centre de loisirs.

Il a pour rôle de s'assurer de la cohérence pédagogique et éducative du dispositif en relation avec l'ensemble des acteurs. Il met en œuvre les outils de suivi et d'évaluation nécessaires. Son rôle vient en accompagnement et en soutien au rôle et aux objectifs poursuivis par l'enseignant qui demeure la personne référente dans l'élaboration des contenus éducatifs du dispositif.

L'organisation de l'espace et des moyens matériels.

Un tel dispositif nécessite des locaux adaptés et identifiés aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

Le temps d'accueil :

Il se déroule dans les locaux du centre de loisirs. Une salle est réservée à l'accueil des maternelles auxquels seront associés les enfants inscrits dans le dispositif.

Ils seront accompagnés par un adulte jusqu'à la salle de classe.

Le temps scolaire :

Il se déroule dans les locaux du groupe scolaire Fernand Camescasse. Une salle de classe est aménagée pour l'accueil des tous petits et prévoit un ameublement spécifique.

La pause méridienne :

Les repas seront pris dans la salle d'accueil afin de désengorger la cantine et de permettre un accompagnement dans de meilleures conditions. Les enfants seront accompagnés par leur Atsem et leur animatrice. Chaque jour, lors de la transition école / centre de loisirs, un personnel de cantine apportera le nécessaire du jour sur plateau.

A partir de 12h / 12h15, l'accompagnement au repos se fera dans les locaux du centre de loisirs. En effet, le centre de loisirs bénéficie d'une salle de sieste et de 2 salles d'activités attenantes pour les tous petits.

Les temps d'activités :

Il se déroule dans les locaux du centre de loisirs. Ces derniers, inutilisés sur ce temps, offrent ainsi de multiples possibilités selon le besoin : salles d'activités adaptées aux tous petits, accès immédiat et sécurisé à un petit jardin... Par ailleurs, sa proximité avec les installations sportives du Bouscarret permet d'en bénéficier.

Selon le besoin et la météo, en accord avec les enseignants des classes maternelles, des activités pourront se dérouler à la salle de motricité du groupe scolaire Fernand Camescasse.

La collation :

Deux salles du centre de loisirs ouvertes sont dédiées aux activités des plus petits et sont tout indiquées pour ce temps puisqu'elle dispose d'une grande table en plusieurs parties permettant de réunir tous les enfants autour d'un même point. Cela contribue et participe à la convivialité de ce moment.

Le fait de sortir des locaux scolaires permettra de :

- Dissocier les contraintes de fonctionnement des autres classes maternelles de celles liées au dispositif ;
- Optimiser l'utilisation des locaux et des moyens à disposition du centre de loisirs (les locaux étant inutilisés sur cette tranche horaire) : salle d'activité, salle de lecture, accès immédiat à un petit jardin, accueil des partenaires (type crèche) ;
- Favoriser le suivi du dispositif par le directeur du centre de loisirs.

↳ *Le dispositif Passerelle aura donc la possibilité d'utiliser les espaces suivants :*

Classe des Petites Sections Maternelles ;

Locaux de restauration scolaire ;

Salle de repos du CLM

Salles d'activités du CLM,

Salle de motricité scolaire,

Terrains de jeux et de sports du Bouscarret.

Le matériel utilisé sera double : matériel éducatif scolaire et matériel pédagogique du centre de loisirs.

Ils se doivent d'être complémentaires l'un de l'autre afin de favoriser les utilisations passerelles, adaptés à la tranche d'âge accueillie, et recoupant toutes les matières et les disciplines pouvant être abordées.

De par notre expérience commune auprès des enfants de – de 3 ans, le groupe scolaire Fernand Camescasse et le Centre de Loisirs de Maubourguet possède déjà le bagage nécessaire. Ce dernier demandera cependant à être étoffé pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et aux projets proposés.

Par ailleurs, un lien tout au long de la journée est mis en place par l'enseignante au travers de l'application « Educartable », application à laquelle auront accès l'Atsem et l'animatrice du dispositif afin de permettre à la famille de suivre l'évolution de leur enfant.

Outils d'évaluation du dispositif.

Sur des critères objectifs :

- Fréquentation quotidienne (obligatoire) du dispositif ;
- Grille de suivi des apprentissages et des acquis mis en place pour chaque enfant par l'enseignant, en lien avec le personnel d'encadrement ;
- Grille de l'évolution comportementale de l'enfant (socialisation, bien être..) ;
- Outil de traçabilité de l'information « école / centre de loisirs / famille » ;

Sur des critères subjectifs :

- Rencontres et échanges avec les familles ;
- Rencontres et échanges formels entre les différents acteurs du dispositif ;
- Retours permanents de l'enfant (verbal et gestuel).

La meilleure évaluation demeurant celle qui est personnelle et permanente et qui vise à améliorer le comportement de l'individu au quotidien.